

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 05 FEVRIER 2026**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN.

Excusés :

Messieurs Benoît HUGUES et Alain MALBEC

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Patrick PROTHIAU

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 06 février 2026 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

### **- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **- Affouage et vente des têtes de chêne,**

Le mercredi 04 février, un groupe d'élus s'est rendu sur place afin de marquer un premier lot de 134 têtes de chêne dont l'exploitation sera confiée à des affouagistes domiciliés sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la vente de chacune de ces têtes de chênes à 15 euros.

### **- Voyage scolaire,**

L'enseignante des cours moyens souhaite organiser, pour sa classe, un voyage qui permettrait aux élèves de visiter le château de Breteuil dans les Yvelines, le Parc naturel de la vallée de Chevreuse ainsi que le site de Guédelon.

Ce voyage, prévu les 18 et 19 juin prochains, s'effectuerait en bus avec un hébergement à la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines.

Le coût du voyage variera de 4 184 euros à 4 292 euros en fonction de leur participation ou non au spectacle proposé, en plus, à Guédelon.

Le Conseil Municipal prend acte de la demande d'aide financière mais, avant de se prononcer, interrogera la municipalité de La Guiche afin de connaître sa participation en la matière.

**- Prise en charge d'une activité gymnastique pour la classe de maternelle,**

L'enseignante des maternels émet le souhait qu'un intervenant vienne dispenser des cours de gymnastique aux élèves de sa classe.

Les conditions financières d'intervention de ce dernier seraient les suivantes :

- 45 euros par séance
- frais de déplacement : 15 euros par séance
- donc pour 6 séances : 270 euros + 90 de déplacement.

Le Conseil Municipal remet également sa décision à une date ultérieure. Des informations seront prises auprès de la municipalité de La Guiche afin de connaître sa participation.

**- Motion de soutien contre le Mercosur,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte une motion appelant l'Etat Français à saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne afin de faire suspendre l'accord sur le Mercosur.

**- Demande du Foyer Rural pour la formation « Premiers Secours »,**

Considérant que le Foyer Rural a organisé deux sessions de formation fin 2025 qui ont regroupé 15 personnes,

Considérant que le coût de ces formations s'est élevé à 970 euros et le reste à charge pour le Foyer à 525 euros,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Foyer Rural une subvention de 300 euros.

**- Détermination du prix de la parcelle à boiser d'Orgeval,**

Pour rappel, ces parcelles cadastrées section D n° 82, 83, 84 et 85 représentent une superficie totale de 4 hectares 43 ares et 26 centiares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime le prix de vente à l'hectare à 2 000 euros (prix de réserve).

**- Proposition de plantation d'arbres sur le site de la chapelle de Saint Quentin,**

Une demande de plantation de paulownias a été déposée par l'Association de Sauvegarde de la chapelle de Saint Quentin en Charolais.

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal vérifiera que cette essence n'est pas invasive.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale que le Département de Saône et Loire a reconduit, pour 2026, le dispositif « chèque-arbre 71 » permettant notamment aux collectivités de bénéficier d'un financement si elles plantent un minimum de 15 arbres d'essences répertoriées dans une liste définie par ses soins.

**- Etude de devis,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander d'autres devis en vue :

- du contrôle des BAES des bâtiments communaux de Marizy

- et des fourniture et pose d'une porte d'entrée de la salle des fêtes du Rousset.

**- Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'instruction d'un dossier de retraite,**

En vue du départ à la retraite d'une employée communale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à confier l'instruction de son dossier au Centre de Gestion et à signer tous les documents afférents.

**- Tenue des bureaux de vote pour les élections municipales,**

Les bureaux de votes seront tenus selon les dispositions suivantes :

Bureau 1 Marizy	Bureau 2 Le Rousset
de 8 à 13 h Monsieur Emmanuel REY Madame Annick BAILLY Madame Marie-Claire BERTHIER Monsieur Albert DESPINS	de 8 à 13 h Madame Sylviane BONNOT Monsieur Jean-Pierre BERTRAND Monsieur Gilles CERVEAU Monsieur Patrick PROTHIAU
de 13 à 18 h Monsieur Fabrice PLANCHON Monsieur Florent TISSIER Madame Annick LAPRAY Monsieur Fabien RENAUD	de 13 à 18 h Madame Nathalie BUCHILLET Madame Françoise BUCHILLET Monsieur Benoît HUGUES  Madame Sylviane BONNOT reviendra vers 15 h.
Monsieur Mickaël SARRAZIN, remplaçant potentiel	

**- Questions et informations diverses**

Un dépôt de gerbe aura lieu le jeudi 19 mars 2026 à 10 h 30 au Monument aux Morts de Marizy dans le cadre de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

La saison de pêche 2026 à l'étang du Rousset s'étendra du 28 mars au 06 décembre 2026. 300 kilogrammes de truites seront achetés pour l'ouverture.

La séance est levée à 23 h 25.